

Enfin, en date du 7 novembre, un troisième arrêté en conseil, portant le numéro 3590, et produit comme exhibit C-57, se lit comme suit:

ARRETE EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXECUTIF



Numéro 3590

7 novembre 1968

PRESENT:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT l'arrêté en conseil numéro 1893, du 28 juin 1968, instituant une Commission d'enquête relative à Saint-Louis de Windsor Inc.

ATTENDU QU'une Commission d'enquête en vue de régler un conflit intervenu entre le conseil d'administration de l'Hôpital Saint-Louis de Windsor Inc. et le bureau médical du même hôpital, a été créée par l'arrêté en conseil numéro 1893, du 28 juin 1968;

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté en conseil 2888, du 4 septembre 1968, la Commission d'enquête devait faire rapport au ministre de la Santé, le 8 novembre 1968;

ATTENDU QU'à cause de circonstances imprévues et indépendantes de la volonté de la Commission, celle-ci a demandé de prolonger le délai, pour faire son rapport, jusqu'au 4 décembre 1968.

IL EST ORDONNE, en conséquence sur la proposition du ministre de la Santé:

QUE le délai accordé à la Commission d'enquête pour faire rapport au ministre de la Santé, sur le conflit mentionné ci-dessus, soit prolongé jusqu'au 4 décembre 1968.

COPIE CONFORME

LE GREFFIER DU CONSEIL EXECUTIF

JACQUES PREMONT"